

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 28/03/2023	L'an deux mille vingt trois Le 3 avril à 20 h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 28/03/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 11 AVR. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b> : 27	<u>Absents excusés</u> : M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. M. Bouchard donne pouvoir à M. Le Rétif. Mme Quesnel.
<b>PRÉSENTS</b> : 24	
<b>VOTANTS</b> : 26	

Secrétaire de séance : Monsieur Le Bourgeois.

### OBJET : SERVICE COMMUN EFFICACITE ENERGETIQUE DE CAEN LA MER - MISSION COMPLEMENTAIRE - ETUDE PHOTOVOLTAIQUE

M. Joubin, maire adjoint délégué au patrimoine bâti, rappelle que par délibération n°68.12.21 prise par le conseil municipal le 12 décembre 2021, la commune a adhéré au service commun proposé par Caen la mer afin de bénéficier d'un accompagnement sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux (service de base).

Le conseil municipal a également adopté une délibération le 4 avril 2022 pour une mission complémentaire d'accompagnement spécifique sur le projet de rénovation/extension du restaurant scolaire.

Afin de répondre au projet d'équipement en panneaux photovoltaïques de la toiture de l'aile est de l'école Victor Hugo, il est proposé d'adhérer à une mission complémentaire du service commun qui permettra d'avoir une étude du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

Le coût complémentaire est de 500 € par an, pour 4 ans à partir de 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De demander au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'étudier le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux selon la mission en option dite « étude photovoltaïque » prévue dans la convention d'adhésion au service commun,
- D'approuver l'engagement financier sur 4 ans,
- D'autoriser la maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La Maire,

  
Nathalie DONATIN

